



Traité Pessa'him

Michna 3 - Chapitre 1

א,ג רבי יהודה אומר, בודקין אור ארבעה עשר, ובארבעה עשר
בשחרית, ובשעת הביעור. וחכמים אומרים, אם לא בדק אור
ארבעה עשר, יבדוק בארבעה עשר; אם לא בדק בארבעה
עשר, יבדוק בתוך המועד; לא בדק בתוך המועד, יבדוק לאחר
המועד. ומה שהוא משייר--יניחנו בצנעה, כדי שלא יהא צריך
בדיקה אחריו.

Rabbi Yehouda dit : on doit procéder à la recherche du hamets la veille du quatorze Nissan, le matin du 14 et au moment où on procède à sa destruction. Les Sages disent : s'il n'a pas procédé à la recherche la veille du 14, il devra le faire le 14. Et s'il ne l'a pas fait le 14, il procèdera à la recherche pendant la fête (Mo'ed). S'il ne l'a pas fait pendant la fête, il procèdera à la recherche après la fête. Le hamets qu'il met de côté [la veille], il devra prendre soin de le déposer dans une cachette pour qu'il ne soit pas nécessaire de procéder à une nouvelle recherche.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions